

## Compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2016

Etaient présents : Ambroise CENTONZE-SANDRAS, Roland SAMSON, Frédéric BARE, Philippe LECLERE, Patricia ARTUS, David MENNECART, Alcinda AZEVEDO, Nicolas CAUDRILLIER, Benoît GAUDION, Cyril ANGLADE, Natacha BRENDER, Olivier HAMM, Annie TUJEK, Florence PICHENOT, Guéno   GADRET, Fabrice LANGLET

Etaient excus  s : Christiane AURIBAUT, Sophie SARASIN

Procurations : Christiane AURIBAUT    Patricia ARTUS, Sophie SARASIN    Ambroise CENTONZE-SANDRAS

Monsieur le Maire remercie les membres pr  sents et nomme Monsieur GADRET comme secr  taire de s  ance.

Pr  alablement    l'examen des points    l'ordre du jour de ce conseil, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une d  lib  ration concernant une demande d'autorisation d'exploitation pr  sent  e par la soci  t   SITA NORD EST - DECTRA sur la d  charge d'Allemant.  
**Apr  s en avoir d  battu, le Conseil municipal s'oppose    l'unanimit      cette demande.**

L'ordre du jour de ce conseil concerne le vote du Budget primitif 2016. Monsieur le Maire rappelle que le budget a   t   travaill   en Commission des finances et qu'il reprend les orientations d  clin  es lors du pr  c  dent conseil municipal qui   tait consacr   au D  bat d'Orientations Budg  taires.

Il pr  sente les documents comptables de la commune et met aux voix le compte administratif et le compte de gestion qui sont adopt  s    l'unanimit  .

Monsieur le Maire propose ensuite d'affecter le r  sultat 2015 au budget 2016 ce qui est adopt      l'unanimit  .

Il pr  sente ensuite le budget de la commune d'abord en section de fonctionnement en rappelant la volont   de maintenir ces d  penses pour conserver un haut niveau d'investissement puis la section d'investissement en listant l'ensemble des projets pr  vus.

Lors du d  bat, Monsieur SAMSON souhaite que la gestion locative du CCAS soit optimis  e afin d'  viter d'avoir des logements vacants pendant plusieurs mois. Monsieur le Maire

répond qu'il y veillera. Madame TUJEK demande des nouvelles du passage du consuel pour le logement n°5.

Monsieur HAMM demande si des critères objectifs d'attribution des subventions aux associations ont été définis et appliqués. Monsieur le Maire répond que de plus amples informations ont été demandées aux présidents cette année. Il ne s'agit en aucun cas de « flicage » mais simplement de vérifier la bonne utilisation des deniers publics. Monsieur le Maire ajoute que la subvention ne sera pas supprimée si le formulaire demandé n'est pas correctement rempli.

---

Madame ARTUS estime que la demande municipale n'est pas intrusive ni trop contraignante par rapport à des demandes de subventions d'autres institutions.

Madame PICHENOT pense que la commission « Vie associative » devra être particulièrement vigilante à l'attribution de ces subventions et que si l'association ne donne pas les informations demandées, elle ne devrait pas bénéficier de subvention.

Monsieur le Maire conclue les débats en renvoyant en commission le soin de faire un bilan de ce nouveau formulaire.

Monsieur BARE demande la raison pour laquelle le poste « subventions aux associations » est réduit de 2000€ ce à quoi Monsieur le Maire répond que le Comité des fêtes Aniziennes voit sa subvention baisser de 2000€ à leur demande.

**L'ensemble des dépenses de fonctionnement est adopté à l'unanimité.**

---

Monsieur le Maire évoque ensuite les recettes de fonctionnement en rappelant que les taux d'imposition resteront inchangés en 2016. Monsieur HAMM pense qu'il est difficile de communiquer sur la fiscalité car quelle que soit la décision municipale, si les taux des autres collectivités augmentent, le Maire sera quoi qu'il en soit, interpellé.

**L'ensemble des recettes de fonctionnement est adopté à l'unanimité.**

Les dépenses d'investissement sont ensuite présentées programme par programme en rappelant les opérations envisagées.

Chacun des membres du Conseil ayant déjà pu s'exprimer sur les dossiers, aucune remarque particulière n'est formulée. Monsieur SAMSON souhaite toutefois connaître la date de démarrage des travaux de mise en conformité des lampadaires dans la cité de la Fourcière. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le projet d'espace multiusage doit s'inscrire dans une réflexion globale au niveau des infrastructures de la municipalité et

répondre à une logique d'utilisation par les associations. Madame ARTUS explique qu'un recensement a été fait auprès d'elles pour connaître leur besoin et ainsi mieux définir le projet municipal.

**L'ensemble du budget de la commune est ensuite soumis au vote solennel du Conseil qui l'adopte à l'unanimité.**

Les membres du Conseil municipal étudient ensuite les documents budgétaires du service « Eau » de la commune. Les comptes administratifs et de gestion sont adoptés à l'unanimité sans remarque.

Les tarifs de l'eau sont ensuite discutés. Monsieur le Maire propose de les maintenir au même niveau que l'an passé tout en précisant souhaiter une réflexion en commission Eau sur une modification des tarifs pour les consommations supérieures à 120m<sup>3</sup>. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Enfin, le budget primitif du service des eaux est présenté par **Monsieur le Maire est soumis au vote des membres du Conseil qui l'adopte sans remarque à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations diverses. Il informe les membres du Conseil de la prochaine réunion qui se tiendra le 6 avril à 18H30.

Monsieur GADRET demande la parole pour alerter les membres du Conseil municipal d'une information concernant un agent municipal. Il explique avoir été interpellé par un employé communal lui signalant qu'un jeune qui effectue actuellement un stage aux services techniques dit 'avoir été victime d'attouchements. Les membres du Conseil sont sous le choc d'apprendre cela. Monsieur le Maire répond n'avoir été informé de cette affaire qu'avant l'entrée en Conseil et qu'il n'a donc pas de précisions à apporter tout en ajoutant que dès le lendemain, il fera toute la lumière sur cette affaire et prendra les mesures qui s'imposeront. Monsieur SAMSON indique avoir été alerté quelques jours auparavant de cette affaire tout en précisant que les termes utilisés n'étaient pas les mêmes puisqu'il était question d'un employé qui embêtait un stagiaire. Il ajoute avoir pris la décision qui semblait adaptée en recevant l'agent et en lui demandant de cesser ces agissements.

Monsieur GADRET poursuit en indiquant avoir pris l'attache du centre de gestion de la Fonction publique Territoriale pour connaître les éventuelles démarches à entreprendre si

les faits sont avérés. Monsieur le Maire conclut ce débat en réaffirmant clairement son intention de faire le point sur cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21H00.

Le Maire



Ambroise CENTONZE SANDRAS